

# Fiche de Données de Sécurité

Produit : **TRIABON FLEURS**  
Conformément au Règlement CE N° 1907/2006  
Page 1 de 6  
Date de mise à jour : 14/02/2007  
Version : 2007-01

Référence : FDS\_436

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION, DE LA SOCIETE / ENTREPRISE\*

Nom du produit : TRIABON FLEURS

Fournisseur : COMPO France SAS  
Zone Industrielle  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE  
Tel: 03 81 40 25 25

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Contact FDS : info@compo.fr

Utilisation : Engrais.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS\*

Classement européen : Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Indications de risque pour  
l'homme et  
l'environnement :

Produit connu, pas de dangers particuliers si les dispositions/indications de stockage et d'utilisation sont observées.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS\*

### Nature chimique :

Engrais NPK à base de : 6-méthyl-2-oxoperhydroypyrimidine-4-ylurée, sulfate de potassium, sels d'ammonium, phosphates, sels de magnésium, autres nutriments.

## 4. PREMIERS SECOURS\*

Inhalation : En cas de malaises dus à l'inhalation des poussières: apport d'air frais, secours médical.  
Après inhalation de produits de décomposition:  
Inhaler une dose-aérosol de corticostéroïde (p. ex. Dexamethason).  
Repos, air frais, secours médical.

Contact avec la peau : Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical.

Avis aux médecins :

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

# Fiche de Données de Sécurité

Produit : **TRIABON FLEURS**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 2 de 6

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS\_436

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE\*

Moyens d'extinction  
appropriés :

Eau.

Moyen d'extinction à ne pas  
utiliser pour des raisons de  
sécurité :

Mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone(CO<sub>2</sub>), sable.

Dangers spécifiques  
pendant la lutte contre  
l'incendie :

Décomposition possible au-dessus de 100 °C. Produits de décomposition thermique :  
monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), ammoniacque.

Equipements spéciaux pour  
la protection des  
intervenants :

Porter un appareil respiratoire autonome.

Information  
supplémentaire :

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction doivent être éliminés conformément à la  
réglementation locale en vigueur.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE\*

Précautions pour la  
protection de  
l'environnement :

Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet.

Méthodes de nettoyage :

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

# Fiche de Données de Sécurité

Produit : **TRIABON FLEURS**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 3 de 6

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS\_436

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE\*

Indications pour la protection contre

l'incendie et l'explosion : La substance/le produit n'est pas combustible.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Tenir à l'écart des matières combustibles.  
Eviter les contraintes thermiques.

Stockage :

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais.  
Stocker à l'écart d'autres produits.  
Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de l'action de la chaleur.  
Eviter toute contamination.  
Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).

## 8. PROTECTION INDIVIDUELLE\*

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Mesures d'hygiène : Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES\*

Aspect :

Forme : Granulé.

Couleur : Variable en fonction de la coloration.

Odeur : Pratiquement inodore.

Données de sécurité :

pH : Env. 6.1 à 100 g/l (20 °C)

Masse volumique apparente : Env. 920kg/m³.

Solubilité dans l'eau : En grande partie soluble.

# Fiche de Données de Sécurité

Produit : **TRIABON FLEURS**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 4 de 6

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS\_436

## 10. STABILITE ET REACTIVITE\*

Matières à éviter :	Substances réactives alcalines.
Produits de décomposition dangereux :	Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), monoxyde de carbone, ammoniacque.
Décomposition thermique :	Env.100 °C Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Une décomposition thermique est possible au-dessus de la température indiquée.
Réaction dangereuse :	Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES\*

Toxicité orale aiguë :	DL <sub>50</sub> rat Dose : > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau :	Lapin Résultat : non irritant Méthode : OCDE Ligne directrice 404
Irritation des yeux :	Lapin : Non irritant. Méthode : OCDE Ligne directrice 405
Information supplémentaire :	Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES\*

Invertébrés aquatiques :	CE <sub>50</sub> Espèces : Daphnia magna Dose : > 100 mg/l Durée d'exposition : 48 h Méthode : Directive 84/449/CEE, C.2
Toxicité pour les bactéries :	Boue activée CE <sub>50</sub> Espèces : Dose : env. > 100 mg/l Durée d'exposition : 4 h
Information écologique supplémentaire :	L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

# Fiche de Données de Sécurité

Produit : **TRIABON FLEURS**

Conformément au Règlement CE N° 1907/2006

Page 5 de 6

Date de mise à jour : 14/02/2007

Version : 2007-01

Référence : FDS\_436

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION\*

Produit : Si le produit a subi des altérations (prise en masse...), vérifier s'il est toutefois réutilisable avant de le considérer comme un déchet. Contacter le fabricant.

Emballages Contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Code déchets : 02 01 09.

Nom du déchet : Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR / RID / ADN	IMDG	IATA
Numéro ONU	<b>PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS</b>		
Désignation officielle de transport			
Classe			
Groupe Emballage			
Etiquette(s) de Danger			
Marquage colis			

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES\*

Étiquetage selon la Directive-CEE : Le produit n'est pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE.

